

Convention et liens avec la médecine de ville

Juin 2026

Sylvain Diamantis - Louise Nutte

Déclaration de liens d'intérêt avec les industries de santé en rapport avec le thème de la présentation (loi du 04/03/2022)

- Consultant ou membre d'un conseil scientifique : **non**
- Conférencier ou auteur/rédacteur d'articles ou documents : **non**
- Prise en charge de frais de voyage, d'hébergement ou d'inscription à des congrès ou autre manifestation: **non**
- Investigateur principal d'une recherche ou d'une étude clinique: **non**

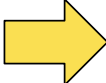
Plan

Objectif: financer grâce à des conventions pour permettre l'implémentation d'un programme de Bon Usage des Antibiotiques sur l'ensemble d'un territoire de santé.

Retour d'expérience: 30 minutes

1. Convention Hôpital / CHG/ clinique
2. Convention EHPAD
3. Convention médecins généralistes CPTS

Comment étendre le BUA au territoire ?

 Répondre aux attentes de chaque acteur pour faire du stewardship

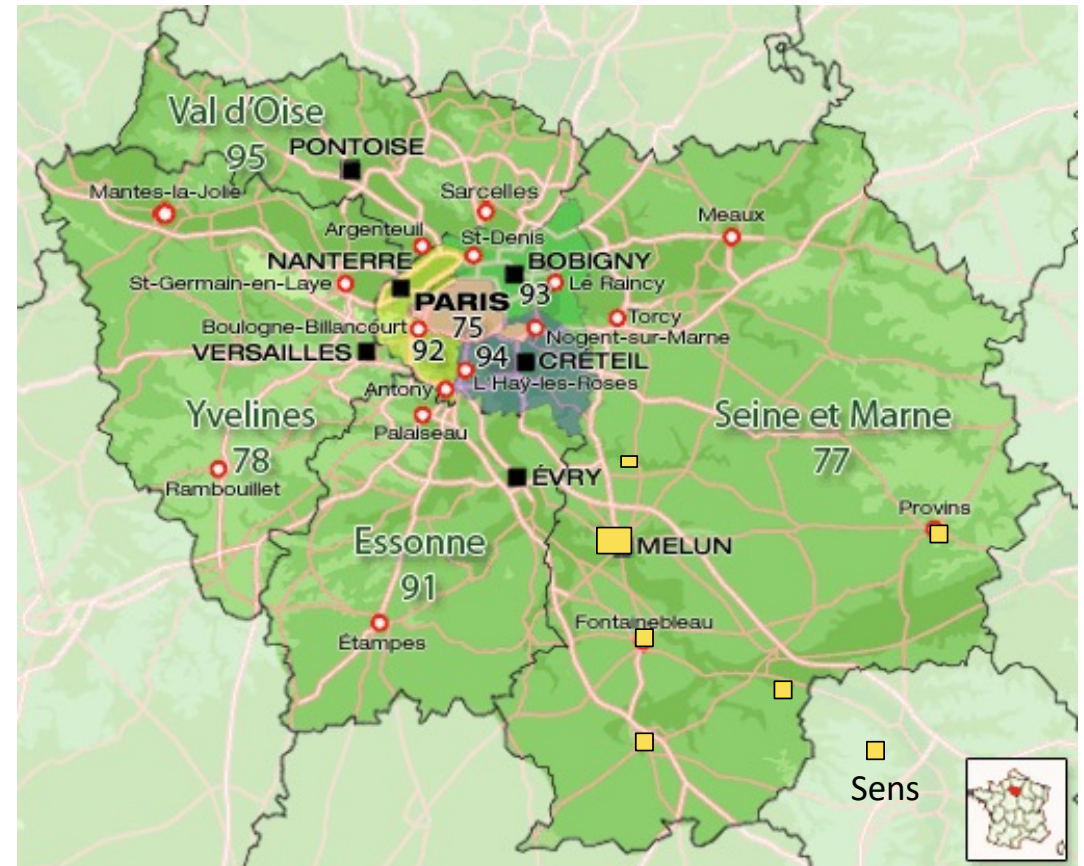
- **Direction du CH support:** 1/T2A 2/ Leadership 3/ certif HAS
- **Direction CH périphérique:** 1/Avis 2/ certif HAS
- **Direction des cliniques:** 1/Avis spécialisé 2/ certif HAS
- **Médecin de ville:** 1/Avis téléphonique instantané 2/ Hospitalisation directe en SMIT

Plan

- **Service MIT de l' hôpital support du GHT**
- **Equipe territoriale, CH périphérique, clinique.**
- **Médecine de ville / EHPAD**

Retour d'expérience en CHG

- **Stratégie:**
 - Service MIT de l' hôpital support du GHT
 - Equipe territoriale et CH périphérique
 - Plan BMR territorial: EHPAD



Service MIT vs EMA

- **Objectifs de l'hôpital:**

- Score ICATB2, certif HAS
- Augmenter l'activité de l'hôpital
- Diminuer les BMR et coûts associés

- **Objectifs du service:**

- Augmenter l'activité en maladies infectieuses
- Augmenter le temps médical
- Augmenter la notoriété

- **EMA intra hospitalière:**

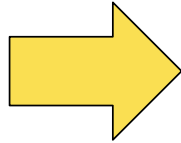
- Définir la place de chaque acteur (ide, pharmacien, infectiologue, microbiologiste, EOH)
- Mode de financement
- Lien avec le SMIT

- **EMA extra- hospitalière**

- Mode de financement
- Liens avec CPTS, officine, IMH
- EHPAD
- MPR, HAD
- Télé-expertise

Convention entre centres hospitaliers

Convention entre Centre hospitalier- Objectifs du CH support

- Augmenter sa notoriété
- Afficher à faible cout son rôle de « support »
- Permettre un transfert de patient vers l'hôpital support (T2A)
- Assuré une sortie rapide des patients provenant des CH périphérique (T2A)
- Antibiotic stewardship ?  NON

Convention CH 77 - 1

Article 4 : Missions de l'EMA

Article 4 bis : Mission présenteielle

Le praticien du Centre Hospitalier de Melun se déplace à raison d'une demi-journée par semaine sur le site du Centre Hospitalier pour une réunion de concertation pluridisciplinaire.

- Présence hebdomadaire sur site, à l'occasion d'une réunion multidisciplinaire permettant de réviser les antibiothérapies des services à risque (réanimation, chirurgie orthopédique, vasculaire et urologique) et d'anticiper les stratégies thérapeutiques des chirurgies septiques ;
- Aide à la valorisation des RUM par le codage précis des infections et prélèvements objectivés.

La mission présenteielle n'est pas continue sur l'année : à raison de deux mois par an, cette activité s'interrompt pour tenir compte des congés des praticiens assurant cette prestation.

Article 4 ter : Mission délocalisée

- Conseil téléphonique, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 ;
- Surveillance continue des prélèvements bactériologiques significatifs (hémoculture, pré opératoire, Clostridium et BMR) en lien avec le laboratoire de bactériologie ;
- Mise à jour de protocoles en antibiothérapie et en antibioprophylaxie ;
- Organisation de RCP pour la réanimation, les chirurgies de prothèses vasculaires et orthopédiques infectées, conformément aux recommandations actuelles.
- Participer au bon usage des antibiotiques sur l'établissement

« L'activité de prestation délivrée, incluant le temps de conseil téléphonique et la présence sur site, est facturée sur la base d'un coût forfaitaire total de 1500 euros HT mensuels (soit 1800 euros TTC mensuels). »

Objectifs du CH périphérique:

- ICATB
- Augmentation de l'offre de soins
- BUA

Convention CH 77 - 2

Article 3 : Missions de l'E.M.A.

Mission présenteielle

Le praticien du Centre hospitalier de Melun se déplacera à raison d'une demi-journée tous les 15 jours sur le site du Centre hospitalier de

- à l'occasion d'une réunion multidisciplinaire permettant de réviser les antibiothérapies du Centre hospitalier de
- pour aider à la valorisation des R.U.M. par le codage précis des infections et prélèvements objectivés.

Cette activité s'interrompra deux mois par an pour tenir compte des congés des praticiens assurant cette prestation.

Mission délocalisée

- Conseil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 ;
- Participation à la mise à jour de protocoles en antibiothérapie et en antibioprophylaxie ;
- Participation au bon usage des antibiotiques sur l'établissement.
- Participation aux réunions de la commission des anti-infectieux.

La mission délocalisée est continue sur l'année et ne connaît pas de période d'interruption.

L'activité de prestation délivrée, incluant le temps de conseil téléphonique et la présence sur site, est facturée sur la base d'un **coût forfaitaire total de 750 euros HT mensuels.**

- **ICATB**
- **BUA**
- **Augmentation de l'offre de soins**

Convention avec une clinique

Article 3 : Missions de l'E.M.A.

- La prestation d'antibiothérapie délivrée à la Clinique est organisée de la façon suivante :
- Saisine à distance, par téléphone (06.73.29.73.24, du lundi au vendredi) et courriel (antibiotherapie.melun@ch-melun.fr), du Dr Diamantis sur les cas de patients nécessitant l'expertise d'un infectiologue sur le plan antibiotique ;
- Présence sur le site de la Clinique une demi-journée tous les trimestres ou quadrimestres (3 à 4 fois par an) pour : faire le bilan des cas patients, proposer des conseils pour la mise à jour des protocoles en antibiothérapie et en antibioprophylaxie.
- Cette mission participe à la politique d'antibiothérapie interne à la Clinique

« L'activité de prestation délivrée, incluant le temps de conseil téléphonique et la présence sur site, est facturée sur la base d'un coût forfaitaire total de 275 euros HT mensuels (soit 330 euros TTC mensuels).»

-Avoir un bon indicateur ICATB
-Couverture juridique « l'expertise d'un infectiologue »

EHPAD



MAITRISE DU RISQUE INFECTIEUX
EN ETABLISSEMENT MEDICOSOCIAL

FICHES TECHNIQUES / PRATIQUES

PROJET DE CONVENTION RELATIVE A LA PREVENTION DES RISQUES INFECTIEUX DANS LES EHPAD

Entre, d'une part,

(Dénomination de l'EHPAD), représenté par son directeur,

Et, d'autre part,

L'établissement de santé de ..., représenté par son directeur,

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention entre l'établissement de santé et l'EHPAD a pour objectif la mise en place d'une démarche de prévention des risques infectieux en EHPAD sur la Communauté de territoire ...

Article 2 : Description du programme

L'équipe de prévention du risque infectieux interviendra pour aider à la mise en place et à la réalisation du programme d'actions pour chaque EHPAD, conjointement défini avec le directeur de l'EHPAD (dénomination), et le médecin coordonnateur de l'EHPAD (dénomination), s'appuyant sur un état des lieux initial, tenant compte des spécificités de l'EHPAD et comprenant :

- l'élaboration et la mise en œuvre des recommandations de bonnes pratiques d'hygiène,
- l'information et la formation des professionnels de l'établissement en matière de lutte contre les infections associées aux soins,
- l'évaluation des pratiques et promotion de la qualité des soins,
- une aide technique en cas de survenue d'événement infectieux inhabituel,
- la surveillance épidémiologique et environnementale.

Plus hygiène que BUA

Autres exemples de convention en France

A. Consultations à la clinique

Le réseau effectuera des consultations sur site dans une démarche pluridisciplinaire, tracées par un compte rendu informatisé pouvant faire référence si nécessaire en cas de litige. Avec l'équipe référente du patient, l'infectiologue diplômé échange sur les protocoles de soins et dans le cadre des consultations de suivi du patient.

Les consultations réalisées par l'infectiologue pourront évoluer à la demande de l'établissement partenaire en fonction des possibilités de l'infectiologue ; dans ce cas, le forfait sera adapté l'année N+1 en tenant compte d'avis dispensés au cours l'année N.

Les consultations sur site peuvent se dérouler soit au lit du patient après mise à disposition du dossier médical et au mieux après présentation du dossier clinique par le praticien en charge du patient, soit en réunion de concertation pluridisciplinaire, soit en consultation externe, pour les patients ayant quitté l'établissement ou adressés par le médecin traitant.

Dans le cadre des RCP hebdomadaires sur le site de l'hôpital Joseph Ducuing, les dossiers des patients y seront présentés et feront l'objet d'échanges et d'avis pluridisciplinaires.

B. Missions institutionnelles, de soutien et d'expertise

- Participation aux activités des CLIN et des comités anti-infectieux: validation et déclaration des infections nosocomiales, participations aux audits, enquêtes et réunions trimestrielles
 - Rédaction, validation et mise à jour régulière des protocoles et de livrets | d'antibiothérapie/d'antibioprophylaxie
 - Participation à des RMM et aux EPP (formation de type analyse des pratiques professionnelles en équipe)
 - Facilitation d'échanges de compétences et de connaissances de façon à favoriser l'analyse des pratiques. Des temps de concertation seront ainsi dégagés permettant une analyse des pratiques.
 - Bulletin trimestriel d'infectiologie émis reprenant entre autre les recommandations nationales et internationales.

A ce titre, un infectiologue qualifié sera mis à disposition à hauteur de **0.2** Equivalent Temps Plein soit deux demi-journées fixes par semaine, susceptible de modification après accord des deux parties.

2. Avis cliniques dans le cadre de la permanence téléphonique

Le réseau effectuera une permanence téléphonique (consultations à distance) pour des avis en antibiothérapie par téléphone.

Cette permanence téléphonique bénéficiera d'une ligne dédiée du lundi au vendredi de 9H00 à 17h00, assurée 5 jours/7 y compris durant les congés, toute l'année. Ces praticiens seront disponibles 52 semaines/an par téléphone de façon à émettre un avis médical aux confrères qui le demandent.

Lors d'un appel d'un praticien de la clinique, la secrétaire du réseau est en charge de réceptionner les appels et de transmettre le message à l'infectiologue qui s'engage à rappeler dans la demi-journée.

Tous les appels sont notifiés afin d'en assurer la traçabilité dans le cadre du bilan d'activités et l'analyse des indicateurs de suivi.

Pour les cas complexes ou imposant un suivi ultérieur, un premier niveau de réponse sera proposé, mais une réponse plus détaillée et argumentée sera fournie après analyse des éléments du dossier transmis par mail sécurisé et au mieux après consultation sur site et discussion si nécessaire en réunion de concertation pluridisciplinaire.

Pour les infections complexes, un dossier sera ouvert et toutes les interventions feront l'objet d'un rapport écrit et transmis

**-Clinique + Stewardship+réseau
-modèle CHU**

3. Missions « réseau »

Cet infectiologue référent sera un élément actif du maillage constitutif des professionnels de santé de la clinique. Des collaborations inter-services seront engagées sur la base des partenariats. Elle aura une mission de structure ressource, de référence et de recours.

4. Système d'information et de communication

Le fonctionnement efficient de ce réseau s'appuiera sur un système d'information et de communication performant et sécurisé, favorisant la traçabilité.

0,2 ETP de présence : 30400 €/an

Conseil téléphonique : 8800 €/an

permettra également la
types pluridisciplinaires.
accès directement sur les
dossiers patients (une autorisation d'accès sera nécessaire pour les praticiens).

Centre		21 667 €
Centre		21 667 €
SA clini		21 667 €
Cliniqu		21 667 €
Cliniqu		21 667 €
Cliniqu		14 444 €
Cliniqu		14 444 €
Hôpital		7 222 €
Hôpital		7 222 €
Hôpital		7 222 €
Hôpital		7 222 €
Centre		14 444 €
Centre		7 222 €
Centre		7 222 €
TOTAL		195 000 €

Article 2 : Les missions

Dans le cadre de ses interventions auprès des établissements de santé de Corse, l'unité fonctionnelle d'infectiologie régionale a pour mission de :

- Promouvoir le bon usage des anti-infectieux,
- Réduire le nombre de prescriptions antibiotiques non adaptées,
- Permettre une prise en charge des patients au plus près de leur domicile,

27 avenue Impératrice Eugénie - 20303 AJACCIO CEDEX
Tél : 04.95.29.90.10 - 04.95.29.90.12 Fax : 04.95.21.25.56

1

CENTRE HOSPITALIER GENERAL D'AJACCIO

3. Consultations sur sites :

L'UFIR interviendra sur le site du centre hospitalier local de l'AJACCIO en fonction des objectifs qui seront définis annuellement.

Ces consultations sur site peuvent se dérouler soit au lit du patient après mise à disposition du dossier médical et au mieux après présentation du dossier clinique par le praticien en charge du patient, soit en réunion de concertation pluridisciplinaire, soit en consultation externe, pour les patients ayant quittés l'établissement ou adressées par le médecin traitant.

La liste des patients hospitalisés pour lesquels un avis de l'infectiologue est sollicité doit être communiquée à la secrétaire de l'UFIR au mieux 48 heures avant la visite de l'établissement (nom du patient, service de soins, nom et coordonnées du praticien référent, motif).

4. Prescription médicale : responsabilité

L'implication du prescripteur dans la rédaction de l'ordonnance engage sa responsabilité morale, professionnelle et juridique.

Modalité de mise en œuvre : *moyens humains, organisation, financement*

Organisation

Jours et horaires d'ouverture

	Plage d'ouverture du matin	Plage d'ouverture de l'après-midi
Lundi	De 08h à 12h	De 14h à 20h
Mardi	De 08h à 12h	De 14h à 20h
Mercredi	De 08h à 12h	De 14h à 20h
Jeudi	De 08h à 12h	De 14h à 20h
Vendredi	De 08h à 12h	De 14h à 20h

Moyens humains

catégorie	ETP
Personnel médical	
Médecins	100 %
Personnel non médical	0
Autres personnels	
Secrétaire médicale	100 %

Financement

- Dépenses par titres avec détail dépenses de personnel médical et non médical :

Charges directes de titre 1 : personnel médical	125.300€	Recettes titre 1 : dotation MIG	0
Charges directes de titre 1 : personnel non médical	40.500€	Recettes titre 1 : facturation actes et consultations externes	0
Charges directes de titre 2 : médicales et pharmaceutiques	2.000€	Recettes titre 2 :	0
Charges directes de titre 3 : gestion générale	10.000€	Recettes titre 3 : subventions ou autres ressources	173.334€
Charges indirectes affectées : 10%	17.200€	Refacturation pôle clinique CHA:	21.666€
TOTAL CHARGES	195.000€	TOTAL RECETTES	195.000€

-Programme à la carte
-Facturation de chaque service

Plan BMR territorial: EHPAD

Comment toucher les intouchables?

- Suivre l'épidémiologie de la résistance dans les EHPAD voisine
- Communiquer les résultats aux med co, EPU, commission gériatrique
- • Diffuser la Plaquette de l'hôpital / guide OMEDIT par le med co via les résultats de bactério prescrits par le médecin de ville

Impact d'un programme de bon usage des antibiotiques sur l'antibiorésistance des entérobactéries isolées d'ECBU réalisés dans un Etablissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Figure 2 : Densité d'incidence d'ECBU EHPAD A , EHPAD B

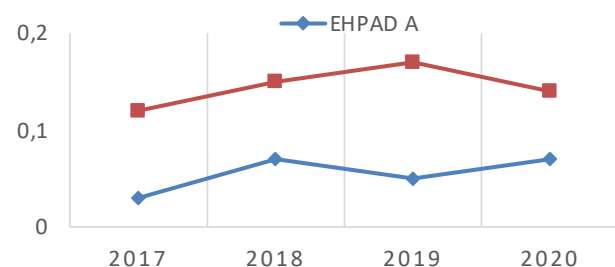
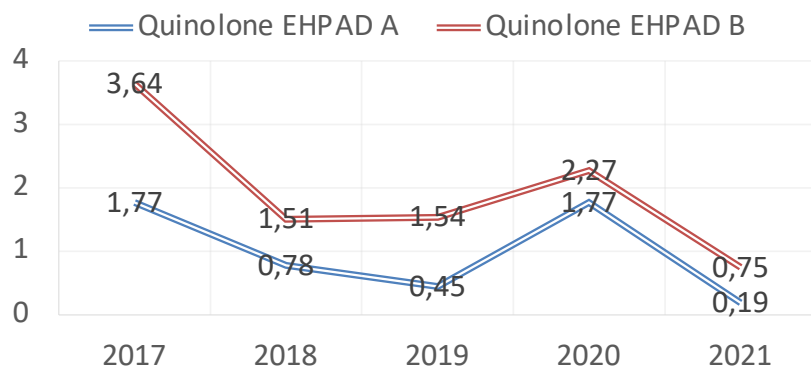


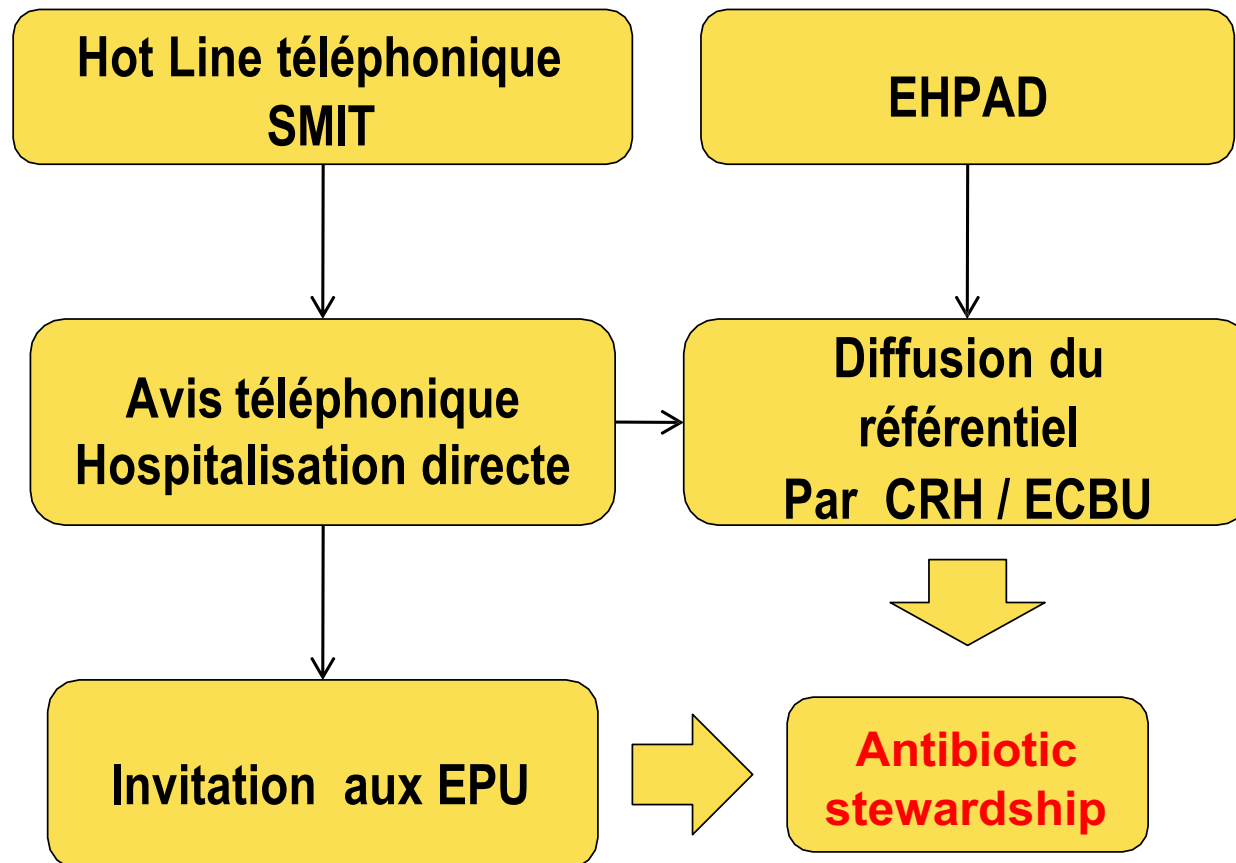
Figure 1 : Consommation d'antibiotique en quinolone en DDJ/1000JH



Evolution des résistances (R+I) chez *Escherichia Coli*

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
C3G						
EHPAD A	22%	31%	15%	9%	8,7%	6,5%
EHPAD B	25%	21%	11%	4,5%	23,5%	11%
Norfloxacin						
EHPAD A	22%	12,5 %	30%	9,5%	17,5%	13%
EHPAD B	20%	14%	15%	12%	29,5%	11%

Médecin de ville et EHPAD



- La hotline est un outils indirecte de stewardship
- Les lits d'hospitalisations favorise les appel des médecins de villes
- EHPAD: toucher les « intouchable s »

Conventionner avec la CPAM



CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE D'INFORMATIONS STATISTIQUES PAR LA CPAM DE SEINE ET MARNE

Entre :

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne,
Rue des Meuniers - 77951 Maincy Cedex.
Représentée par son Directeur, Madame Isabelle Bertin.

Ci-après dénommée la CPAM.

- Le Groupe Hospitalier Sud Ile de France,
2 rue Fréteau de Renty - 77000 Melun
Représenté par son Directeur, Monsieur Dominique Reliak.

Ci-après dénommé l'Hôpital de Melun.

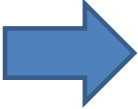
- Le Docteur Sylvain Diamantis, médecin spécialiste des pathologies infectieuses et tropicales
- Responsable d'Unité Fonctionnelle du Service de médecine polyvalente et maladies infectieuses du Groupe Hospitalier Sud Ile de France.

Ci-après dénommé Docteur Diamantis.

- Obtenir les données de consommation en ville
- Action de formation des médecins DAM
- Action de formation ciblé des MG
- Suivi d'indicateur de bon usage

Problématique

70% de la consommation globale d'antibiotique en France est réalisé par des médecins généraliste en ville
Plus de deux tiers de cette consommation est associés à un diagnostic de virose respiratoire
Peu d'actions des référents antibiotiques sur cette problématique

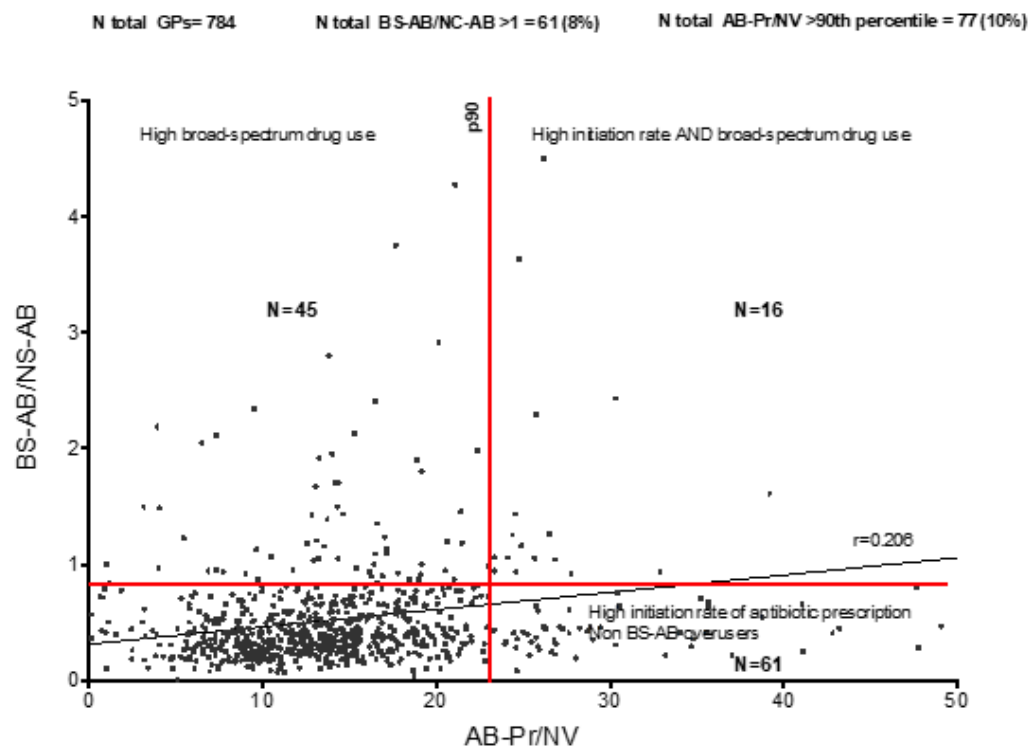


Nouveaux indicateurs de consommation évaluant l'impact écologique des prescriptions :

- Nb de prescription AMC/ AMX
- Nb de prescription de molécule critique (DDJ) / consommation globale (DDJ)
- Taux d'initiation d'antibiotique par consultation.

Indicateurs d'impact écologique sur la consommation d'antibiotiques des médecins généralistes (CPAM 77)

Pauline Arias, Matta Matta, Alessio Strazzulla, Sylvain Diamantis



Deux profils identifiés:

1. Taux d'initiation élevé mais exclusivement avec prescription d'amoxicilline
2. Taux d'initiation faible mais systématiquement avec un antibiotique critique

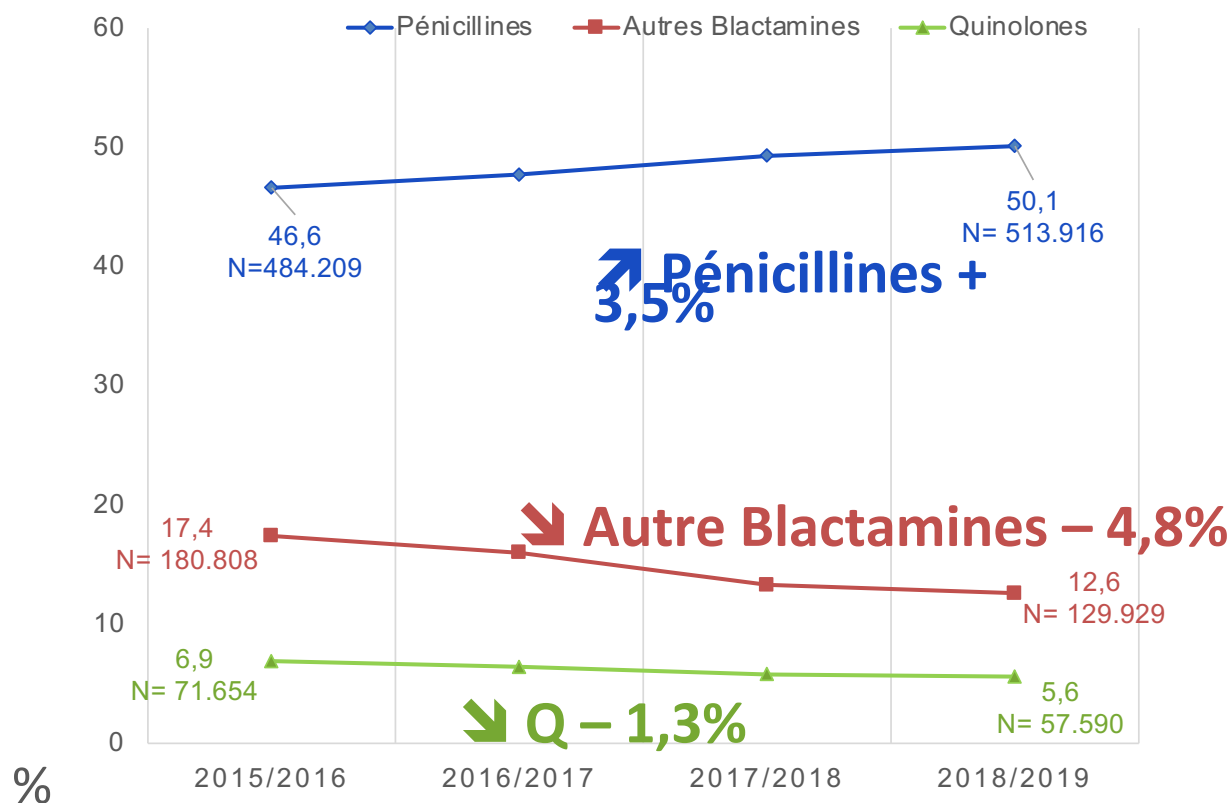
Analyse des prescriptions d'antibiotiques des médecins généralistes de 2015 à 2019, en France, à partir d'un logiciel de prescription

A. Lehur¹, P Arias, A Kopp, A. De Pontrfarcy, A . Strazzulla, C Flateau, E , Chakvetadze, B Lekens³, JF. Bergmann⁴, S. Diamantis²

22

¹ Hôpital Bichat
² GH Sud Ile de France
³ Cegedim

Evolution des Prescriptions d'antibiotique annuelles



**4.213.069 Prescriptions
d'antibiotique**

**570 Prescriptions
d'antibiotique/
Médecin/ An**

23

■ Viroses (RP + BA)

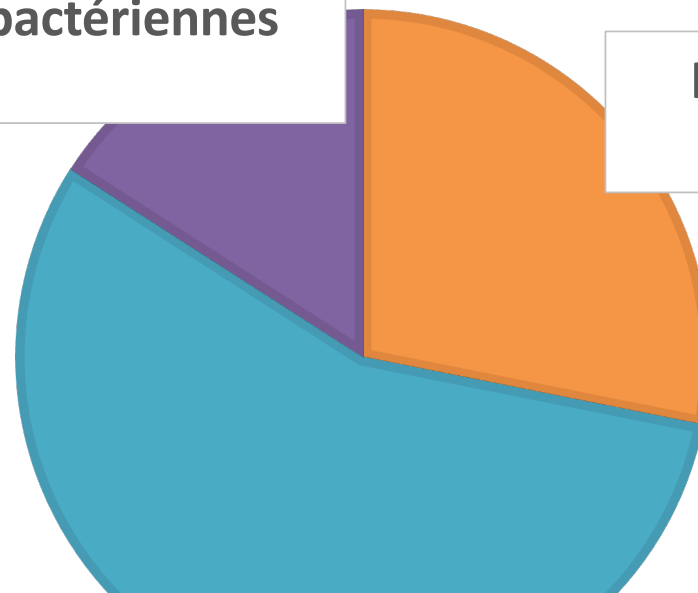
■ Infections ORL majoritairement virales

■ Infections strictement bactériennes

Infections strictement bactériennes
16%

Infections virales
28%

Infections ORL majoritairement virales
56%



24

Conventionner avec les HAD



CONVENTION DE COOPÉRATION POUR UNE ACTIVITÉ DE CONSEIL EN ANTIBIOTHÉRAPIE

Vu le Code de la santé publique,

Vu les recommandations professionnelles de la H.A.S. en matière d'antibiothérapie et de prévention des résistances bactériennes en établissements de santé (avril 2008),

La présente convention organise une activité de conseil en antibiothérapie dans le cadre du bon usage des antibiotiques d'un établissement de santé.

La présente convention est signée entre :

Le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France (GHSIF), sis 270 avenue Marc Jacquet – 77000 MELUN, représenté par son Directeur, Monsieur Dominique PELJAK,

Et :

Le Groupement de Coopération Sanitaire Hospitalisation A Domicile de la Région de Melun, sis 2 rue Fréteau de Pény – 77000 MELUN, représenté par son Administrateur, Monsieur Dominique PELJAK.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'organiser une activité de conseil en antibiothérapie réalisée par l'équipe mobile d'antibiothérapie (E.M.A.) du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France (GHSIF – établissement prestataire) au sein du GCS HAD Région de Melun.

La mise en œuvre de cette activité est coordonnée par le Docteur Sylvain DIAMANTIS, médecin infectiologue, Chef du Service de Maladies infectieuses et tropicales au sein du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France.

Cette activité consiste à délivrer une expertise sur les prescriptions d'antibiothérapie dans le cadre de la lutte contre les infections associées aux soins et dans un but d'amélioration permanente de la qualité et de la sécurité des soins.

Article 2 : Mise en œuvre de la convention

Monsieur le Docteur Sylvain DIAMANTIS, Praticien Hospitalier temps plein, Chef du Service de Maladies infectieuses et tropicales au sein du Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France, est autorisé par le Directeur du GHSIF, à coordonner la mise en œuvre d'une activité d'antibiothérapie au sein du GCS HAD de la Région de Melun, dans le cadre de ses obligations de service.

Article 3 : Missions de l'E.M.A.

La prestation d'antibiothérapie délivrée au GCS HAD de la Région de Melun est organisée de la façon suivante :

- Saisine à distance, par téléphone (06.73.29.73.24), du lundi au vendredi de 9h à 18h30) et courriel (infectiologie@ghsud77.onmicrosoft.com) pour les cas de patients nécessitant l'expertise d'un infectiologue sur le plan antibiotique, réponse dans les 24h00 ouvré,
- Politique de bon usage des antibiotiques : rédaction des protocoles d'antibiothérapie, suivi des consommations d'antibiotiques, topo de formations et rendu des consommations / COMAI au moins 1 fois par an, participation à la certification ;
- Projet de systématiser l'évaluation de l'antibiothérapie par le Résam.

Cette mission participe à la politique d'antibiothérapie interne du GCS HAD de la Région de Melun.

Article 4 : Responsabilité et couverture des risques

Le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France assure la couverture des risques professionnels du médecin intervenant au sein du GCS HAD de la Région de Melun pour l'activité d'antibiothérapie décrite dans la présente convention.

Article 5 : Evaluation

Une évaluation annuelle de l'activité de conseil en antibiothérapie sera réalisée, sur la base du suivi d'indicateurs pré-identifiés (ex. : nombre d'appels et temps d'appel, volume de consommation en antibiotiques cibles, nombre d'hémocultures suivies, nombre de dossiers étudiés en réunions pluridisciplinaires).

Les outils de télé-expertise



- 20 euros par avis pour le médecin requis et 10 euros pour le requérant.
 - Facturation simplifiée pour le requis et le requérant (pas besoin de la carte vitale).
 - Tiers payant intégral: le patient n'a rien à payer
- Limité à 4 avis par patient et par couple requis/requérant par an
- Obligations : échange écrit via une plateforme de messagerie sécurisée + compte rendu à insérer dans le dossier du patient



Les outils de télé-expertise



Intérêts :

- Structuration des avis
- Traçabilité/ Trace écrite qui peut aller directement dans le DMP selon les plateformes
- Avis écrit probablement plus suivi que l'avis oral par le requérant
- Reflète l'activité de l'EMA vers la ville
- Possibilité de rémunération
- Réponse quand disponible

Limites:

- Moins simple qu'un coup de fil
- Peut manquer qq infos
- Peu adapté aux avis urgents
- Facturation à mettre en place avec les services de l'hôpital



●● Retour d'expérience de l'EMA de Rennes avec omnidoc

- Mise en place d'omnidoc à l'échelle du groupe hospitalier et pour le service d'infectiologie/ pour l'EMA
- Le médecin d'avis continue à répondre au téléphone mais lors des staffs, il transfère la ligne sur le secrétariat qui propose aux appelant de faire un avis omnidoc
- **200 avis par mois sur omnidoc en moyenne**
- Le ressenti de l'équipe est que ces avis remplacent des avis téléphoniques, ce n'est pas une charge en plus.
- **Avantages:** permet d'avoir un temps dédié aux avis, moins d'interruption dans la journée, rémunération (un peu plus de 2000 eur/mois) de recettes générées
- **Aucune charge administrative en plus pour le service,** la facturation se fait au niveau du service facturation de l'hôpital
- Globalement les médecins du territoire se sont emparées de l'outil, peu de médecins qui ne veulent pas l'utiliser

Conclusion

- **Le conseil antibiotique $\neq$ antibiotic stewardship**
- **Le points clé: rendre service pour ensuite faire du stewardsdhip**
- **Convention:**
 - Définir l'objectif de la convention
 - Utiliser des modèles selon objectifs et structure de l'EMA
- **Nouvelle donne avec les EMA des CRATB**

21^e Journée des Référents en Antibiothérapie (des établissements de santé)

21^{ème} JOURNÉE DES
RÉFÉRENTS EN
ANTIBIOTHÉRAPIE (JRA)
18 juin 2026 – PARIS



MERCI
Sylvain Diamantis
Sylvain.diamantis@ghsif.fr

